



1 rue de la 1^{ère} Armée

67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Tél. 03 88 51 26 35

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 janvier 2016

Date de convocation : 31 décembre 2015

Sous la Présidence de HAMM André, doyen des Conseillers
Elus : 52 - En fonction : 52 - Présents ou représentés : 47

Présents : ADAM Jean-Marie, ALBINET Arnaud, BOISSEAU Catherine, BREZE Catherine, BURGER Sylvie, CRIQUI Jean-Marie, DEMUMIEUX Yann, DI GUISTO Christiane, DISS Richard, ECKART Jean-Luc, FRITSCH Laure, FLICK Guillaume, FRANCK Céline, FREUND Bernard, FRITSCH Christelle, FUCHS Albert, FUCHS Didier, GANTZER Pierre, GEHIN Patrick, GILLIG Yves, GOEHRY Mireille, GOEHRY Sophie, GROSS Dominique, HAMM André, HOFSTETTER Eric, HUSER Michel, JOST Hubert Jean-Louis, KIENTZ Patrick, KOESSLER Michèle, KREMMEL Christine, LAPP Sébastien, LOHR Monique, MATTERN Michaël, MEYER Isabelle, MULLER Maurice, REMOND Xavier, SAENGER Tharcisse, SCHAEFFER Anita, SCHNEIDER Laurent, SIEFERT Eric, SPITZER François, UGE Brigitte, WOLFF Jennifer

Pouvoirs : BARROUILLET Danièle à LOHR Monique – BRUCKMANN Jacques à FLICK Willy – FELDMANN Jean-Paul à ALBINET Arnaud – PEYRE Bernard à HOFSTETTER Eric

Absents excusés : HANTSCH Myriam, , RISCH Francis

Absents : MENNY Alain, PIOT Marielle, SIMON Delphine

DCM 2016-1

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Installation du nouveau Conseil Municipal de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

M. FREUND Bernard, Maire de la Commune principale de WINGERSHEIM déclare installés les conseillers et conseillères municipales cités ci-dessous dans leurs fonctions à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément à la charte du 05 décembre 2015, pour la période transitoire jusqu'en 2020 où l'ensemble des élus des quatre communes issus du scrutin du 23 mars 2014 forment le nouveau Conseil Municipal :

Commune déléguée de GINGSHEIM :

GROSS Dominique, HOFSTETTER Eric, BOISSEAU Catherine, SIEFERT Eric, PIOT Marielle, MATTERN Michaël, GEHIN Patrick, DEMUMIEUX Yann, KREMMEL Christine, GILLIG Yves, PEYRE Bernard

Commune déléguée de HOHATZENHEIM :

CRICUI Jean-Marie, JOST Hubert Jean-Louis, Adam Jean-Louis, DISS Richard, FRANCK Céline, HANTSCH Myriam, KIENTZ Patrick, MULLER Maurice, RISCH Francis, SCHNEIDER Laurent et SIMON Delphine

Commune déléguée de MITTELHAUSEN :

GOEHRY Mireille, ALBINET Arnaud, FLICK Guillaume, FELDMANN Jean-Paul, BARROUILLET Danièle, BRUCKMANN Jacques, DI GIUSTO Christiane, FRITSCH Laure, GOEHRY Sophie, HAMM André, HUSER Michel, LOHR Monique, MENNY Alain, SAENGER Tharcisse et SCHAEFFER Anita

COMMUNE de WINGERSHEIM :

FREUND Bernard, BREZE Catherine, SPITZER François, KOESSLER Michèle, ECKART Jean-Luc, UGE Brigitte, FUCHS Didier, MEYER Isabelle, REMOND Xavier, BURGER Sylvie, GANTZER Pierre, WOLFF Jennifer, LAPP Sébastien, FRITSCH Christelle et FUCHS Albert.

La présidence du Conseil Municipal est donc cédée au doyen de l'assemblée, à savoir M. HAMM André, en vue de procéder à l'élection du Maire.

M. HAMM André prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

M. HAMM André propose de désigner MME WOLFF Jennifer comme secrétaire.

Mme WOLFF Jennifer est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal.

M. HAMM André dénombre 47 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-2

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Élection du Maire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Chaque élu à l'appel de son nom s'est rendu à l'isoloir pour procéder au vote. Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **47**
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : **10**
- Suffrage exprimé : **37**
- Majorité absolue : **24**

A obtenu :

- Mme GOEHRY Mireille : **37**

Mme GOEHRY Mireille, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **Maire de la Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS** et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-3

5 – Institutions et vie politique

5.3 – Election de l'exécutif

Désignation des Maires Délégués et Adjointes de la Commune Nouvelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE pour la période transitoire jusqu'en 2020 comme suit les Maires Délégués de la Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS** ainsi :
 - GROSS Dominique, Maire délégué de la Commune Déléguée de GINGSHEIM
 - CRIQUI Jean-Marie, Maire délégué de la Commune Déléguée de HOHATZENHEIM
 - GOEHRY Mireille, Maire déléguée de la Commune Déléguée de MITTELHAUSEN
 - FREUND Bernard, Maire délégué de la Commune Déléguée de WINGERSHEIM
- **DÉCIDE également la création pour la période transitoire de 3 (trois) postes d'Adjointes au Maire de la Commune Nouvelle WINGERSHEIM LES QUATRE BANS**
- **DÉSIGNE et INSTALLE les 3 Maires Délégués de GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, WINGERSHEIM comme adjointes de la Commune nouvelle** ainsi :
 - 1^{er} Adjoint au Maire : M. FREUND Bernard
 - 2^{ème} Adjoint au Maire : M. GROSS Dominique
 - 3^{ème} Adjoint au Maire : M. CRIQUI Jean-Marie

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-4

5 – Institutions et vie politique

5.3 – Désignation des représentants

Désignation des Adjointes aux Maires délégués des Communes déléguées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et conformément à l'article L2113-14 du CGCT confirme dans leurs fonctions d'Adjointes au Maire délégués des Communes historiques les élus suivants :

Commune de + de 1.000 habitants :

WINGERSHEIM : SPITZER François - BREZE Catherine - ECKART Jean-Luc - KOESSLER Michèle

Commune de – de 1.000 habitants :

MITTELHAUSEN : ALBINET Arnaud - FELDMANN Jean-Paul - FLICK Guillaume

INGSHEIM : HOFSTETTER Eric - BOISSEAU Catherine

HOHATZENHEIM : JOST Jean-Louis

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-5

5 – Institutions et vie politique

5.6 – Indemnités aux élus

Fixation des indemnités des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** par vote à main levée de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, Adjoints au Maire de la Commune Nouvelle et Adjoints au maires délégués des Communes déléguées comme suit avec **effet au 1^{er} janvier 2016** :

WINGERSHEIM LES QUATRE BANS (2.296 habitants) :

Le Maire :

- **Taux appliqué à Mme GOEHRY Mireille, 39 % de l'indice 1015**
soit une indemnité de **1.482 € brute / mensuelle**
Il est précisé que Mme GOEHRY ne touchera pas d'indemnité en sa qualité de Maire délégué de la Commune de MITTELHAUSEN (**560 habitants**)

1er Adjoint au Maire et Maire délégué de WINGERSHEIM (1190 habitants)

- **Taux appliqué à M FREUND Bernard : 31 % de l'indice 1015**
soit une indemnité de **1.178 € brute / mensuelle**

2^{ème} Adjoint au Maire et Maire délégué de GINGSHEIM (337 habitants)

- **Taux appliqué à M GROSS Dominique : 16.5 % de l'indice 1015**
soit une indemnité de **627€ brute/mensuelle**

3^{ème} Adjoint au Maire et Maire délégué de HOHATZENHEIM (209 habitants)

- **Taux appliqué à M CRIQUI Jean-Marie : 16,5 % de l'indice 1015**
soit une indemnité de **627 € brute / mensuelle**

Adjoints au Maires délégués des Communes déléguées :

- **WINGERSHEIM : 11,84 % de l'indice 1015** soit une indemnité de **450 € brute / mensuelle**
 - **MITTELHAUSEN : 8,25 % de l'indice 1015** soit une indemnité de **313 € brute / mensuelle**
 - **INGSHEIM : 6,6 % de l'indice 1015** soit une indemnité de **250 € brute / mensuelle**
 - **HOHATZENHEIM : 6,6 % de l'indice 1015** soit une indemnité de **250 € brute / mensuelle**
- **PRÉCISE** que le montant total des indemnités ne dépasse pas l'ensemble des montants versés par les Communes historiques, et reste inférieur au seuil autorisé.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-6

5 – Institutions et vie politique

5.2 – Fonctionnement des assemblées

Création des Conseils communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** la création de Conseils Communaux dans les Communes de GINGSHEIM, HOHATZENHEIM, MITTELHAUSEN et WINGERSHEIM

- **PRÉCISE** que durant la période transitoire, ces Conseils Communaux seront composés de tous les membres issus du scrutin de mars 2014.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-7

8 – Domaines de compétence par thèmes
8.2 – Aide sociale

Création d'un Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** la création d'un Centre Communal d'Action Sociale pour la Commune Nouvelle de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS
- **DECIDE**, afin de suivre les affaires sociales de chaque Commune déléguée, de créer des Comités Locaux, composés des membres des CCAS historiques
- **PRÉCISE** que tous les membres des CCAS des communes historiques forment le CCAS de la Commune Nouvelle de WINGERSHEIM les QUATRE BANS pendant la période transitoire jusqu'en 2020.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-8

5 – Institutions et vie politique
5.4 – Délégation de pouvoirs

Délégation de pouvoirs au Maire

Le Conseil Municipal,

- **DONNE POUVOIR** à Mme GOEHRY Mireille, Maire de la Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS, pour la durée de son mandat, afin d'exercer les pouvoirs suivants :
 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 10.000 €
 - de passer les avenants aux contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
 - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
 - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
 - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans le cadre des compétences communales
 - d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
 - de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
 - d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Par ailleurs, le Maire de la Commune Nouvelle WINGERSHEIM LES QUATRE BANS est autorisé à se substituer aux Maires des 4 Communes historiques à tous les engagements, actes et toute commande pris par les Maires respectifs avant le 31 décembre 2015 et à signer tous les documents s'y rapportant.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-9

5 – Institutions et vie politique
5.4 – Délégation de pouvoirs

Autorisation permanente et générale de recours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à délivrer au Trésorier de HOCHFELDEN l'autorisation permanente d'engager des poursuites et notamment, d'émettre les oppositions à tiers détenteur (OTD) qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins en vertu de l'ordonnance du Statthalter impérial du 26 mai 1905 et l'ordonnance du 5 mai 1906 portant instruction sur l'application par les perceptions du règlement des poursuites du 26 mai 1905
- **PRÉCISE** que cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-10

5 – Institutions et vie politique

5.7 – Intercommunalité

Autorisation à signer la convention de mise à disposition du service COMPTABILITÉ de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au profit de la Commune Nouvelle WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire, après réception de l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire, à signer la convention de mise à disposition annexée avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et, plus largement, à exécuter la présente délibération.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-11

5 – Institutions et vie politique

5.7 – Intercommunalité

Autorisation à signer la convention de mise à disposition du service PAIE de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au profit de la Commune Nouvelle de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de confier la **prestation paie** de la Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à compter du 1^{er} janvier 2016
- **PREND ACTE** que le tarif de gestion de la paie par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn sera basé sur celui du CG67 voire inférieur
- **AUTORISE** le Maire, après réception de l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire, à signer la convention de mise à disposition annexée avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et, plus largement, à exécuter la présente convention.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-12

1 – Commande publique

1.3 – Convention de mandat

ATIP – approbation des conventions relatives aux missions retenues

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention relative à l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme joint en annexe de la présente délibération, moyennant une contribution annuelle **de 2€ par habitant**.
- **APPROUVE** la convention relative en conseil d'aménagement et d'urbanisme, l'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, le conseil juridique complémentaire à ces missions, moyennant une contribution de **300€ par ½ journée d'intervention**.
- **AUTORISE** le Maire à signer les dites conventions

(adoptée à l'unanimité)

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Engagement de dépenses avant le vote du budget primitif 2016

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Mme le Maire à mandater les factures d'investissement correspondantes avant le vote du budget 2016 à hauteur du quart des dépenses de l'exercice précédent des quatre communes historiques
- **S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2016.
(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-14

4 – Fonction publique territoriale

4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

4.2 – Personnels contractuels

Effectifs de la Commune Nouvelle au 1^{er} janvier 2016 et création de postes

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **VALIDE** le tableau des effectifs de la Commune Nouvelle WINGERSHEIM LES QUATRE BANS au 1^{er} janvier 2016 selon état ci-dessus qui nécessite la création des postes suivants :
 1. Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet à 35/35^{ème}
 2. Agent contractuel pour 6 h hebdomadaire, pour une durée de 6 mois
- **AUTORISE** Mme le Maire à adhérer à la convention ASSEDIC pour les agents non titulaires
- **AUTORISE** le transfert du Contrat Emploi Avenir en cours à la Commune Nouvelle.
(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-15

4 – Fonction publique territoriale

4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

4.2 – Personnels contractuels

Adhésion au contrat de groupe d'Assurance Statutaire du Centre de Gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire :
 - **A SOUSCRIRE** un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et le courtier YVELIN selon les conditions suivantes :
Agents immatriculés à la CNRACL
 - Taux : **4,56 %** Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
 - Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)**
 - Taux : **1,27 %** Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
 - ✓ Contrat en capitalisation
 - ✓ Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2016
 - ✓ Durée du contrat : 4 ans

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du **1^{er} janvier 2016 pour une durée de quatre ans.**

- **A VERSER** la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Bas-Rhin fixée comme suit : **3%** du montant de la cotisation due à l'assureur.

- **PRÉCISE** que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :
 - agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité
 - agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-16

5 – Institutions et vie politique

5.3 – Désignation de représentants

Adhésion au CNAS par l'intermédiaire du GAS et désignation des correspondants

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'adhérer pour son personnel au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin par l'intermédiaire du GAS afin de le faire bénéficier de l'ensemble des contrats collectifs souscrits par cette association, à compter du 1^{er} janvier 2016
- **DÉCIDE** d'acquitter auprès du GAS 67 la cotisation au Comité National d'Action Sociale pour son personnel au tarif appliqué par le CNAS au Comités d'œuvres sociales et Amicales
- **DÉCIDE** de collecter auprès des agents la cotisation annuelle du Groupement d'Action Sociale
- **DÉCIDE** de renseigner et transmettre tous les documents nécessaires à cette adhésion, notamment la liste nominative du personnel au Groupement d'Action Sociale du Bas Rhin
- **DÉCIDE** de nommer Monsieur **ALBINET Arnaud**, Adjoint au Maire de la Commune Déléguée historique de MITTELHAUSEN et membre de l'organe délibérant, en qualité de Délégué élu auprès du Centre National d'Action Sociale
- **DÉCIDE** de nommer Madame **STEINMETZ Muriel** comme déléguée du personnel auprès du Centre National d'Action Sociale (CNAS) qui assurera l'interface avec les différents partenaires de ce contrat
- **DÉCIDE** de signer la charte de l'action sociale proposée par le CNAS laquelle précise le rôle des délégués élus et agents et du correspondant et autorise en conséquent Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-17

4 – Fonction Publique Territoriale

4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

4.2 – Personnels contractuels

Instauration du régime indemnitaire des agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la mise en place du régime indemnitaire à compter du **1^{er} janvier 2016** pour tous les agents de la Commune Nouvelle WINGERSHEIM LES QUATRE BANS comme détaillé ci-dessus :
 - **Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)**
 - **Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**
 - **Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP)**

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-18

5 – Institutions et vie politique

5.3 – Désignation de représentants

Désignation de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** la composition d'Appel d'offres comme suit :

Membres titulaires : **ECKART Jean-Luc – GROSS Dominique – CRIQUI Jean-Marie**

Membres suppléants : **FREUND Bernard – FELDMANN Jean-Paul – HOFSTETTER Eric.**

(adoptée à l'unanimité)

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Acquisition d'équipements informatiques

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Mme le Maire et en avoir discuté :

- **APPROUVE** l'acquisition de matériel informatique, logiciels et toute suggestion de mise en réseau estimés entre 20.000 € et 30.000 €
- **DECIDE** de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-20

1 – Commande publique

1.4 – Autres contrats

Contrat d'assurance

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'analyse de l'offre globale et en avoir discuté :

- **ACCEPTTE** l'offre de **GROUPAMA Alsace** – Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricole des Houblonnières pour un montant global de 19.191 €
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat s'y rapportant.

(adoptée à l'unanimité)

Pour extrait conforme
Le Maire : GOEHRY Mireille



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
Le 14 janvier 2016
et publication ou notification

Les textes intégraux de ces délibérations sont consultables en mairie
durant les heures d'ouverture ou sur le site de la Commune
<http://wingersheim.payszorn.com>